CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2020

COMPTE RENDU
AFFICHÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE L 2121-25
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

L'an deux mille vingt, le seize octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Sainte-Sévère sur Indre dûment convoqués le 09/10/2020, se sont réunis en séance ordinaire exceptionnellement salle Sophie Tatischeff, sous la présidence de Monsieur François DAUGERON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PILLOT-DUPUIS Laurence, MM. LANGLOIS Gaston, DÉSIRÉ Serge, adjoints
MM. PASQUET Pascal, Mmes PUYBERTIER Géraldine, SIMON Nathalie, MM. BOURY Alexis, METIVIER Arnaud, Mme LUNEAU-PIGOIS Michèle, MM. ALLORENT Patrick, DEVAUX Fabrice

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. PIOCHE Thierry pouvoir à M. DAUGERON François, Mme DESCOUT-SAUVAGE Séverine pouvoir à Mme PILLOT-DUPUIS Laurence, Mme DOUARD-LOUBOUTIN Maryline pouvoir à M. DÉSIRÉ Serge

Mme Géraldine PUYBERTIER est nommée secrétaire de séance.

I- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire fait lecture du compte-rendu du Conseil municipal du 18 septembre 2020. Il est adopté à l'unanimité.

II- INTERVENTION DU CONSEILLER EN ENERGIE PARTAGÉ DU S.D.E.I.

Dans le cadre des missions du Conseil en Energie Partagé auquel la commune adhère, MM. ROUTET et CAILHOL sont venus présenter au Conseil municipal le diagnostic énergétique réalisé sur le bâtiment de la mairie et l'éclairage public.
Pour ce qui concerne la mairie, des travaux pour permettre des économies d'énergie pourraient être envisagés notamment sur l'éclairage (remplacement par des LED), investir dans une VMC, la chaudière fioul qui date de 1985 et qui n'a pas un rendement optimal. Aussi, dans le cadre de la conservation des archives, il serait nécessaire d'isoler le grenier et sécuriser le plancher. L'ensemble de ces travaux pourrait faire l'objet d'un projet global qui pourrait entre autres être financé dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale. Le SDEI pourrait nous accompagner dans nos démarches. Des devis vont être demandés.

Pour ce qui concerne l'éclairage public, il est obligatoire d'ici 2025 de supprimer toutes les boules. De plus une partie des luminaires reste à convertir en LED ce qui permettrait de voir la consommation divisée par 2 soit environ une baisse des dépenses de 25%. Le coût ce ces travaux serait d'environ 135 000 €.

III- DEMANDES DE SUBVENTIONS

1) École Emile Chenon - participation séjour USEP et sorties piscine

Le Conseil municipal décide de participer :

- au séjour USEP de 3 jours sur l'île d'Oléron pour les élèves de CM1/CM2 à hauteur de 150 € par élève sachant que le coût du voyage s'élève à 254 € par élève. 17

élèves sont concernés dont 13 élèves de Sainte-Sévère. A noter que ce séjour sera organisé si les conditions sanitaires le permettent.

- au cycle piscine (entrées + transport) pour les élèves de CP, CE1, CE2.

2) Les Voix sévéroises

Le Conseil municipal décide de verser une subvention de 1676,84 € à l'association les voix sévéroises pour les 22 élèves qui fréquentent l'école de musique. Cette subvention conditionne les subventions départementale et régionale.

3) Section des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Neuvy Saint-Sépulchre

Le Conseil municipal, décide de verser une subvention 180 € à la section des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Neuvy-Saint-Sépulchre, sachant que deux jeunes du territoire de Sainte-Sévère fréquentent cette section.

4) Demande de subvention dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale pour les travaux rue Pierre Nauron

Dans le cadre des travaux d'aménagement des abords de l'église et de la rue Pierre Nauron, le Conseil municipal autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale à hauteur de 61 000 € en fonction de l'emprise des travaux éligibles.

IV- VENTE DE BIENS

1) 56/58 avenue d'Auvergne :

Le Conseil municipal en date du 18 septembre 2020 a décidé de mettre en vente le bien situé 56-58 avenue d'Auvergne à Sainte-Sévère sur Indre pour un montant de 40 000 €. Une proposition d'achat à 35 000 € a été reçue.

Considérant les travaux importants à réaliser en matière d'isolation, chauffage, toiture, électricité, plomberie sur ce bâtiment, notamment s'il devait continuer à accueillir du public et particulièrement des personnes à mobilité réduite, il faudrait réaliser les travaux pour répondre aux normes des Etablissements Recevant du Public et enfin considérant l'intérêt de transmettre le patrimoine communal afin de lui conférer une nouvelle dynamique, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition.
Il sera toutefois demandé à l'acheteur de pouvoir mettre à la disposition de la commune le temps de trouver une solution, la salle abritant la bibliothèque.

2) Legs Durand - Parcelle de terre à Savonnières (37)

Le Conseil municipal accepte de vendre au prix de 994 € net vendeur la parcelle de terre cadastrée AP145 à Savonnières.

V- ASSURANCE DU PERSONNEL

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au contrat groupe d'assurances du personnel contre les risques statutaires souscrit par Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre et que ce contrat arrive à terme au 31 décembre 2020.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre permet de souscrire pour son compte, un contrat-groupe d'assurances pour le personnel couvrant les risques statutaires auprès d'une compagnie d'assurance agréée, cette démarche étant entreprise par plusieurs collectivités territoriales ou établissements intéressés selon le principe de la mutualisation.

Il indique que suite à la mise en concurrence, la commission d'appel d'offre du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre a retenu l'offre du groupement GROUPAMA/SIACI.

Le Conseil municipal, accepte de souscrire à ce contrat groupe.

VI- ACQUISITION D'UN VEHICULE ELECTRIQUE

Le véhicule utilitaire du service technique nécessitant de nombreux travaux, la commission matériel/maintenance/entretien réunie le 12 octobre dernier propose d'acquérir pour la commune un véhicule dit propre, de type fourgonnette électrique.

L'achat de ce type de véhicule permet de bénéficier du bonus écologique et de la prime de conversion énergétique versés par l'Etat.

Il est précisé que cet investissement peut s'effectuer à l'aide d'une subvention du Département au titre du Fonds d'Action Rurale. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par 12 voix pour, décide d'acheter un véhicule électrique pour le service technique et accepte la proposition locale du garage CITROËN pour un fourgon Jumpy M Electrique Batterie 50Kw club d'un montant de 28 880 € HT (hors bonus écologique et prime à la conversion énergétique).

M. le Maire est autorisé à faire les démarches pour bénéficier du bonus écologique, de la prime à la conversion énergétique et une aide du Département à hauteur de 35%.

VII- ETUDE DIAGNOSTIC DE LA TOUR

Concernant l'étude diagnostic pour la consolidation de la Tour, l'association des Amis de la Tour souhaite participer à son financement à hauteur de 2 800 €.
Le Conseil municipal accepte ce don et précise que l'étude est financée de la façon suivante :

Montant de l'étude :	8 700,74 € HT
Subvention Fonds patrimoine Département de l'Indre :	3 045,00 €
Aide des Amis de la Tour :	2 800,00 €
Fonds propres de la commune :	2 855,74 €

VIII- REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIQUE PAR ORANGE

Le Conseil municipal fixe pour l'année 2020 le montant de la redevance d'occupation du domaine publique par Orange selon les modalités suivantes :

- ✓ 55,44 € le km d'artère aérienne (13.167 km d'artère aérienne) soit 729,98 €
- ✓ 41,66 € le km d'artère en sous-sol (13.230 km d'utilisation en sous-sol) soit 551,16 € soit un montant total de 1 281,14 €.

IX- COMPTABILITE

1) Amortissement fonds de concours

L'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit l'amortissement des fonds de concours versés à des organismes publics. En 2019, la commune a versé 98 451,32 € à la Communauté de communes La Châtre Sainte-Sévère pour les travaux extérieurs de la maison médicale Marc Durand qui ont consisté à aménager les parkings, le sens de circulation et la sortie sur la rue de Verdun et l'ensemble des espaces verts. Le Conseil municipal décide d'amortir cette somme, à compter de cette année et sur une durée de quinze ans.

2) Décision modificative

Monsieur le maire expose qu'il est nécessaire de voter une décision modificative pour transférer des crédits du chapitre 011 au chapitre 68 et d'augmenter les crédits en section d'investissement du budget principal afin de prendre en charge l'amortissement du fonds de concours versé à la communauté de communes pour l'aménagement paysager de la maison médicale Marc Durand.

3) Admission en non-valeur budget assainissement

Sur demande de Madame la comptable des finances publiques par courrier explicatif du 6 octobre 2020, il est demandé au Conseil municipal, qui accepte, d'admettre en non-valeur les sommes dues par les débiteurs qui ont fait l'objet de PV carence, poursuite sans effet, décédé et demande de renseignement négative, RAR inférieur seuil poursuite, etc… pour un montant de 245.78 €.

X- COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

- M. Pascal PASQUET rend compte de la commission économie qui s'est déroulée le 28 septembre dernier. Il a été demandé à M. le Maire de préciser la compétence économie de la Communauté de Communes notamment le volet zone d'activités. Il rappelle que la zone d'activités de Sainte-Sévère sur Indre a été validée dans le Schéma de Cohérence Territorial. De plus, il précise que la Communauté de Communes a la compétence économie mais cette dernière a fait le choix de redonner la compétence commerce et artisanat aux communes.
A ce sujet, une réflexion sur l'évolution du commerce et de l'artisanat sévérois est évoquée. Une réunion est en préparation avec les acteurs économiques.
Enfin, une étude est engagée afin de valoriser les vitrines vacantes du centre bourg.

- Mme PILLOT-DUPUIS fait le compte rendu de la Commission associations, école, périscolaire qui s'est tenue le 6 octobre dernier. Il a été décidé de réunir les 25 associations présentes sur la commune le mercredi 18 novembre prochain.
Pour ce qui concerne l'école, 101 élèves sont inscrits dont 81 demi-pensionnaires.
Quant aux services périscolaires, une trentaine d'élèves fréquentent la garderie chaque soir, une quinzaine d'élèves participent à l'accueil de loisirs du mercredi, enfin 30 enfants sont inscrits pour participer à l'accueil de loisirs des petites vacances, du 17 au 23 octobre prochain.

- M. Serge DÉSIRÉ rend compte de la commission matériel, maintenance, entretien qui s'est tenue le 12 octobre dernier. L'inventaire du matériel a été présenté aux membres de la commission, il a été décidé de mettre en place un plan d'entretien et de renouvellement pour chaque véhicule et matériel. Les agents du service technique se répartiront l'entretien du parc.

XI- REMBOURSEMENT LOCATION SALLE SOPHIE TATISCHEFF

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que dans le cadre des nouvelles mesures sanitaires prises dans le cadre de la pandémie de Coronavirus, et notamment l'interdiction d'organiser des rassemblements familiaux dans les salles des fêtes, il convient de rembourser M. Thierry CHABENAT qui avait réservé la salle Sophie Tatischeff, le 14 novembre prochain et qui avait versé un acompte de 108,50 €.

XII- INFORMATIONS DIVERSES

1) Déclaration d'Intention d'Aliéner

La commune renonce à son droit de préemption sur la parcelle AB554 en plus des parcelles AB 556 et AB562 pour lesquels le Conseil municipal avait déjà été informé ainsi que sur la parcelle AB126.

2) Transports scolaires

Après avoir reçu un courrier au sujet de l'organisation des transports scolaires qui sont du ressort de la Région Centre Val-de-Loire, M. le Maire évoque les difficultés à coordonner et à être opérationnels au plus près des besoins des administrés.

3) Fibre optique

M. le Maire informe que l'opérateur Bouygues Télécom a envoyé un courrier à la mairie pour préciser qu'il déployait et commercialisait la fibre sur la commune.
Pour toute information, M. le Maire rappelle que le Département a mis en place le site www.lafibre36.fr. Il rappelle que l'ensemble du territoire de la commune est désormais éligible à la fibre optique jusqu'à l'abonné et que c'est le résultat d'une véritable volonté des services publiques. Les services de la mairie restent à disposition pour tout renseignement complémentaire.

4) Logements communaux

Monsieur le Maire informe que deux logements communaux étaient disponibles mais qu'ils sont à nouveau loués.

Agenda :

19 au 23/10/2020 : Accueil de loisirs petites vacances
22 et 29/10/2020-15h : Projection Ciné-mômes Maison Jour de fête – salle Sophie Tatischeff
22/10/2020-20h : Commission finances
25/10/2020-15h : Conférence des Amis de la Tour, salle Sophie Tatischeff
27/10/2020-20h : Commission travaux
28/10/2020-20h : Commission communication
05/11/2020-20h30 : Réunion avec les professionnels de santé, commission santé salle Sophie Tatischeff
11/11/2020 : Cérémonie à définir
18/11/2020-20h30 : Réunion avec les associations salle Sophie Tatischeff
20/11/2020-20h : Conseil municipal
23/11/2020-20h : Commission économie
18/12/2020-20h : Conseil municipal
08/01/2021-18h : Vœux du Maire ?
21/01/2021 au 20/02/2021 : Recensement de la population

Fin de séance : 23h40

Le Maire,
François DAUGERON